



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA

2^{ème} convocation

N°01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire

Etaient présents (3) : Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Vandini Marie-Claude

Représentés (0) :

Absents (4) : Ettori Lionel, Pajanacci Jean-Paul, Pastorino Julien, Vittori Marie-Thérèse,

Secrétaire de séance : Madame Renucci Sandrine.

Objet : Attribution lot de marché LOT 2 : Enrobé

Le Président rappelle que par délibération n°22/2025 en date du 14/12/2025, le conseil avait décidé de ne pas attribuer le lot 2 enrobé et de relancer la consultation avec des quantités supplémentaires réalisables par l'importance du rabais obtenu.

Le résultat de cette nouvelle consultation est le suivant :

Estimation du Maître d'œuvre est à 177 420,00 € HT, 3 offres ont été déposées avec les résultats suivants :

Entreprise	Montant HT	Classement
SMTE	149 251.00€	1
CORSOVIA	159 772,75 €	2
TERRACO	181 119,50 €	3

Les critères de sélections définis étant 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix, c'est l'entreprise SMTE qui a obtenu la meilleure note et qui a été retenue comme adjudicataire.

Le conseil, après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire pour signer le marché pour le lot 2 d'un montant de 149 251 € HT soit 164 176,10 € TTC.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Date de la convocation : 18.02.2026

Affichée à Casalabriva, le 24/02/2026

Publié sur le site interne le 24/02/2026

Le Maire
Micheletti Vincent



La secrétaire de séance
Renucci Sandrine



Conformément à l'article R 421-I du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.